

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2018

L'An deux mil dix-huit, le 09 juillet à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis légalement sous la présidence de Monsieur Gilles DUSSAULT, Maire de Villeneuve de Marc.

Présents : Mme BARDIN Nathalie, Mr CHAPOT Laurent, Mr CHAURY Michel, Mr DUSSAULT Gilles, Mr NERISSON Jacky, Mr MONLEAU Robert, Mme SILVAIN Sandrine, Mme SOUSTELLE Annie, Mme WEISSBECKER Sabrina, Mr VUILLAUMIER Claude, Mme POIZAT Alexandra, Mme VERMEULEN Nadège et Mr GRENIER Sébastien

Excusé : Monsieur POIZAT Philippe

Secrétaire : Monsieur GRENIER Sébastien

Approbation du compte rendu à l'unanimité des membres présents du 03 mai 2018.

URBANISME :

➤ **Déclaration Préalable :**

- Monsieur COCHE François, 9 lotissement le Poyat : installation d'une véranda de 19m².
- Monsieur AOUADJ Malek, 395 rue du village : remplacement et agrandissement d'un balcon couvert d'une toiture en tuile rouge nuancée.
- Commune de Villeneuve de Marc, rue de l'église : création d'une rampe d'accès PMR

➤ **Permis de construire :**

- Monsieur BRUT Michel : construction d'un bâtiment ouvert d'une surface de 660.13m² supportant une toiture photovoltaïque.
- Monsieur JACQUOT PRADERE Grégory et Madame PEREZ Julie : réalisation d'une maison individuelle.

● **DELIBERATION PORTANT SUR LA SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A 102.40 H MENSUEL ANNUALISE ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A 95.55H MENSUEL ANNUALISE**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite aux changements d'emplois du temps qui interviendront à la rentrée scolaire 2018-2019, Mme BAULE Patricia souhaite réduire son nombre d'heures hebdomadaire effectif.

Mme BAULE Patricia a établi un courrier en ce sens.

Il y a lieu de supprimer son ancien poste à 102.40h mensuel annualisé et de créer un nouveau poste à 95.55h mensuel annualisé.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :**

- de supprimer l'ancien poste de Madame BAULE Patricia adjoint technique à 102.40h mensuel annualisé et de créer un nouveau poste d'adjoint technique à 95.55h mensuel annualisé.

● **DELIBERATION PORTANT SUR LA SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A 68.25 H MENSUEL ANNUALISE ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A 115.05H MENSUEL ANNUALISE**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite aux changements d'emplois du temps qui interviendront à la rentrée scolaire 2018-2019, l'emploi du temps de Madame Julie DURANTON a été modifié.

Il y a lieu de supprimer son ancien poste à 68.25h mensuel annualisé et de créer un nouveau poste à 115.05h mensuel annualisé.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :**

- de supprimer l'ancien poste de Madame Julie DURANTON adjoint technique à 68.25h mensuel annualisé et de créer un nouveau poste d'adjoint technique à 115.05h mensuel annualisé.

• **DELIBERATION PORTANT SUR UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION TEAM JAN DE VILLENEUVE DE MARC**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention de l'association Team Jan pour sa manifestation « Traversée dans la boue » qui se déroulera les 18 et 19 août 2018.

Après débat, la question est soumise au vote du conseil Municipal. **Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :**

- **d'accepter la subvention exceptionnelle demandée par l'association team Jan pour un montant de 500 € pour sa manifestation traversée dans la boue » qui se déroulera les 18 et 19 août 2018.**

• **DELIBERATION PORTANT SUR L'AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'EMMAÛS DE BOURGOIN-JALLIEU CONCERNANT UN PROJET DE LIBRE SERVICE.**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que depuis début février 2018, la cabine téléphonique implantée sur notre commune, place de la Paix, a été transformée afin d'offrir à nos administrés un projet de livres services.

Ainsi il convient d'établir une convention avec la Communauté EMMAÛS de BOURGOIN-JALLIEU afin de définir les rôles de chacun et le mode de fonctionnement du projet.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Communauté EMMAÛS de BOURGOIN-JALLIEU afin de définir les rôles de chacun et le mode de fonctionnement du projet.

• **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- Agence Nationale des Fréquences : changements de fréquences TNT le 11 septembre 2018.

- Passage du tour cycliste ALTERNATIBA sur la commune le 31 août 2018.

- Amicale des donneurs de sang : invitation au repas champêtre. Le 22 juillet 2018 à 11h30 au Club House.

- Courrier de Mme PION Edith 572 route des Bruyères suite aux orages du 4 et 12 juin. Une visite avec la commission voirie est programmée le jeudi 19 juillet 2018 à 19h.

- Courrier de SARL WAGNER Guy nous informant d'un temps de travail partiel pendant deux ans avant de faire valoir ses droits à la retraite dans deux ans.

- La poste : proposition de projet de numérotation et dénominations des voies. Coût : 2520 €.

- Académie de Grenoble : confirmation d'un retrait d'un poste en élémentaire à l'école primaire.

- Mise en garde des Isérois par le Président du Département Jean-Pierre BARBIER aux appels frauduleux au nom de Conseil Départemental pour les inciter à réaliser des travaux d'isolation de leur

logement.

- Guillaud traiteur : augmentation des repas au restaurant scolaire de 0,05 cts d'euros au 1er septembre 2018.

- Message de Mme Thévenon Sylvie concernant les travaux envisagés pour réduire la vitesse dans la traversée du village : une réunion sur place a eu lieu le 26 juin 2018 avec les services du Département.

- Charte forestière : la nouvelle animatrice de la charte Forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux est Madame Marie-Laure JAS depuis le 02 mai 2018.

Un appel à candidature pour un projet d'état des lieux et de cartographie des chemins et voies d'accès au massif forestier a été lancé. La commune ne se porte pas candidate.

- Monsieur Laurent CHAPOT fait remarquer que les comptes rendus des conseils municipaux ne sont pas à jour sur le site internet de la commune.

- Point des travaux sur la voirie communale par Monsieur Jacky NERISSON.

- Devis de médical 69 pour une élève de l'école d'un montant de 1556.12 € TTC. Devis accepté par l'ensemble du Conseil Municipal.